

Compte-rendu approuvé par  
la CPNEF du 14/05/2009

**CPNEF du 23 avril 2009**

**COMPTE RENDU**

**Collège Employeurs :**

Syndicat de l'Architecture : Mme Françoise GROSHENS, MM. Jean-François CHENAIS, Jean-Pierre BARRANGER, Boualem BELLEMOU;  
UNSFA : Mme Odette BAULMGARTNER, MM. François PICHET, Jean-Michel DRESSE, Edmond CEZARD, Patrick JULIEN.

**Collège Salariés :**

SYNATPAU CFDT : M. Alain HENAU  
CFTC : M. Yassin BOUAZIZ  
FO : MM D. MODAINE, André ZAJDA  
CGT : M. Michel MANIER

Excusés :

M. Jacques PUISSANT (Syndicat de l'architecture)  
M. François DUDILIEUX (CFE-CGC-BTP)

Président : M. Jean-François CHENAIS

Vice-président : M. Alain HENAU

Secrétaires : MM. François LE VARLET, Pierre POUILLEY

**Point 1 de l'ordre du jour : Approbation de l'ordre du jour**

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Adoption de compte rendu de la réunion du 26 mars 2009
- 3- Compte rendu d'activité de la présidence
- 4- Formation "assistance à maître d'ouvrage"
- 5- Stratégies et perspectives d'exploitation du rapport FORS
- 6- Questions diverses

**Conclusion :**

L'ordre du jour est approuvé.

**Point 2 de l'ordre du jour : Approbation du compte rendu de la réunion du 26/03/2009**

**Conclusion :** Le compte rendu de la CPNEF du 26 mars 2009 est approuvé.

Il est demandé de le diffuser par mail dans les 8 jours en précisant la date de diffusion.

### **3ème Point de l'ordre du jour : Compte rendu d'activité de la présidence**

#### Prise en charge des contrats de professionnalisation

Echanges avec Nadine GUET sur le financement des contrats de professionnalisation, elle répond ce matin, par un courriel dont A. HENNAUX donne lecture. L'OPCAPL accepte de mettre en œuvre l'orientation de la CPNEFP par la prise en charge des coûts horaires de formation dans la limite de 15€ (ou 9,15€) sur le budget « professionnalisation », complété d'une prise des salaires en charge limitée à 10€, cette partie étant financée sur le budget « plan de formation ». Ainsi, la limitation du coût d'un contrat sur la ligne « professionnalisation » permettra à l'OPCAPL de mieux répondre aux contraintes définies par le F.U.P. (Fonds Unique de Péréquation), qui n'attribue des fonds qu'aux OPCA dont les contrats de professionnalisation ne sont pris en charge en moyenne qu'à hauteur maximale de 6800€. Les dépenses « salaires » financées sur la ligne « plan de formation » ne seront pas prise en compte pour le respect de cette moyenne de 6800€.

Yassin BOUAZIZ est remercié pour sa persévérance à obtenir des réponses sur la professionnalisation à la demande formulée par lui au conseil de gestion de l'OPCA du 21 novembre 2008.

**Conclusion : le Conseil de gestion du 28 mai est mis à l'ordre du jour du 14 mai, pour travailler sur :**  
**1° Lettre de remerciement à l'OPCA**  
**2° Contenu de la lettre : et demande de mise en œuvre de ces modalités pour septembre 2009 et rappel de l'attente des organismes de formation.**

#### Labellisation des référentiels :

Un ancien directeur de l'OPCA Habitat Formation est prêt à nous aider sur la méthodologie.

**Conclusion :**  
**On a reçu cette personne qui va nous rencontrer pour établir un document de travail.**

#### HMONP

Nous avons été interpellés par M. Jean GAUTIER, directeur de la DAPA sur la HMONP et l'avenant n° 2 à 1€.

Il y a des décisions politiques à prendre un jour.  
La question est à mettre à l'ordre du jour d'une prochaine CPNEF.

La rencontre-déjeuner de février dernier s'est limitée à des échanges courtois, la DAPA mettant en avant sa contribution financière à la formation HMO par la prise en charge de la pédagogie.

**Conclusion :**  
**La question est mise à l'ordre du jour du 14 mai, chaque organisation devant se positionner sur l'avenant n°2.**  
**M. DELMARE sera averti au préalable du caractère budgétaire de la question, il sera prié de nous informer des intentions du ministère sur ce point, à diffuser pour la réunion du 14 mai.**

#### Licence pro

M. Claude GILLET, du CNAM, a été reçu.  
Il a dit travailler sur une méthodologie de licence des arts et métiers en 3 ans, qui viendrait compléter des études bac + 2.  
Chaque année possède une valeur en soi et débouche sur des compétences acquises. La troisième année peut être accomplie en alternance.  
Cette licence crée un lien avec le bac pro.  
La méthodologie en cours de validation avec les compagnons du devoir repose sur l'apprentissage, qui implique des pré requis particuliers.  
L'apprentissage peut être transposé à la professionnalisation. L'outil choisi est la formation continue.  
Ces licences pro sont des diplômes régionalisés.  
L'avantage offert par un montage avec le CNAM est l'existence de ses antennes régionales. M. GILLET insiste sur l'importance des flux de candidats à de telles formations, les effectifs participants à une session ne devront pas être inférieurs à 12 personnes, entre 12 et 20 formée par région est une fourchette satisfaisante.  
M. GILLET informera M. BET, il souhaite pouvoir boucler ce projet en juin.

Quid du travail avec les écoles d'architecture ? La question reste à examiner.

**Conclusion :** Le méthodologie est la suivante : Réunion de la sous commission avec MM. VOUTAY , GILLET, CLEMENT et BET à programmer assez vite. Il convient de préparer les questions à M. VOUTAY, qui participe à la CPNEF du 14 mai. (à 9 heures)

#### **Point 4 de l'ordre du jour : Formation Assistance à Maître d'ouvrage**

Le programme de formation a été diffusé par mail. En période de baisse d'activité, il est mieux de former plutôt que licencier. La durée de la formation proposée est de 14 jours.

Il ne s'agit pas du cœur de métier.

La formation de programmistes non architectes a été une catastrophe, il s'agit de conserver ce savoir faire dans la profession.

Cette activité représente 15% de mon activité, peut-être liée à mon parcours à l'AP. Lorsque l'on établit un programme, le projet est bien mieux exécuté ensuite. (Syndicat de l'architecture J.P. Barranger)

C'est une part de l'obligation de conseil, l'AMO identifié coupe le client de l'architecte. Structurer cela c'est donner raison à de nouveaux spécialistes. (Syndicat de l'architecture)

D'autres pensent que ce n'est plus le cœur de métier, et on fait trop de programmation gracieusement. (UNSFA)

Il est reproché au document transmis pour diffusion d'être un document promotionnel d'un organisme de formation, il est nécessaire de rendre anonyme la documentation ou de diffuser plusieurs documents similaires, pour rester neutre envers les organismes de formation.

Le débat sur la possibilité de réintégrer dans la branche un savoir faire montre que les avis divergent, et qu'il est envisageable de labelliser l'AMO. (CFTC)

Une expérience de réintégration de la compétence d'économiste dans une entreprise d'architecture est mentionnée. (CGC)

La formation dispensée à l'ESA par F. LOMBARD est citée en exemple.

La CGT ressent la nécessité de se prononcer pour un choix de branche : volonté de réintégrer cette activité ou pas, la volonté de pallier une baisse d'activité occasionnelle est insuffisante.

#### **Conclusion :**

**Une présentation des chiffres et des pratiques plus structurée est demandée à l'UNSFA par la commission pour la réunion du 14 mai.**

**Un canevas d'analyse des formations peut être trouvé sur le site du Répertoire National des Certifications Professionnelles et sera établi pour cette occasion.**

**Les partenaires sociaux devront, afin que ce soit étudié à la prochaine réunion du 14 mai, établir une grille d'évaluation des formations avec : le nombre de stagiaires accueillis par session, le volume et la nature des supports pédagogiques utilisés, la notoriété des intervenants et leurs compétences pédagogiques, l'ancienneté du stage et son évolution dans le temps, son contenu et ses méthodes, le prix de vente et ses variations.**

Pause de midi

Reprise de séance

#### **Point 5 de l'ordre du jour : Rapport FORS Réflexion sur les conclusions à tirer de ce rapport.**

La constitution d'un panel d'entreprises et salariés de la branche a déjà été évoquée.

FORS a adressé une proposition de mission pour la constitution de celui-ci, le devis est diffusé.

Les prestations incluses dans le figurant au devis ont été calculées au tarif de 700€ jour pour les divers intervenants, directeur d'études ou chargé d'études.

Le devis global est de 29 782,40€

Les objectifs de la mission sont d'aboutir en 4 mois de travail, fin novembre.

Il conviendra de valider les tableaux et rubriques à fournir, ainsi que demander une présentation avant restitution finale, présentation pour le 5 novembre.

#### **Conclusions :**

**Une réunion spécifique d'une commission mixte statistiques CPNNC-CPNEF consacrée aux statistiques de branche est fixée au 26 novembre à 9h30.**

**La réunion de la sous commission du 29 avril sur la politique de formation est annulée.**

Le 14 mai après midi la CPNEF travaillera sur la GPEC.

Le rapport FORS a été examiné, sa qualité avait été constatée. La présentation synthétique en 20 pages est relue.

Le tableau en forme de camembert figurant en page 11 est examiné

Les formations de qualité représentent un très faible % ; CAO-DAO et images de synthèse représentent près de 50% des formations.

Ces formations ont, pour certains, leur utilité et, quel que soit le jugement porté sur elles, ce tableau est un outil d'aide à l'établissement du budget.

Une plus forte prise en charge du développement durable et des autres formations prioritaires contribuerait à leur développement.

Il faut aider les intéressés à s'approprier la formation, à évaluer leurs besoins, les mentalités doivent changer. (CFDT)

Une partie du rapport doit être mise sur Internet, une page spéciale doit être créée.

Le référencement du site Internet doit être revu.

Une analyse et synthèse est à remettre à la prochaine CPNEF pour des lignes d'action claires, des colloques avec des éléments

Ce dossier doit être communiqué aux CPR, pour qu'elles travaillent avec les pôles de compétence

**Point 7 : Ordre du jour de la prochaine réunion du 14 mai 2009 :**

- 1 – Licente pro
- 2 – Approbation de l'ordre du jour
- 3 – Approbation du compte rendu
- 4 – Compte rendu d'activité de la présidence
- 5 – Formation Assistance à Maître d'ouvrage -AMO
- 6 – Avenant n°2
- 7 – GPEC-Rapport FORS et document d'orientation
- 8 – Questions diverses

**La séance est levée à 16 heures**

\*\*\*\*\*